

Colza d'hiver : Vent glacial et absence d'insectes !

La semaine écoulée a laissé peu d'occasions aux insectes d'effectuer des vols, en contraste avec la semaine précédente. En effet, la chute des températures, le vent du N-NE, le gel nocturne et les giboulées (neige localement), ont contrarié l'activité des insectes.



Glace dans le piège à insectes (gel nocturne Photo CC 18/03/25)

Le colza d'hiver développe son feuillage grâce à la nutrition azotée. On aperçoit l'élongation de la tige principale et les boutons floraux encore cachés par les feuilles.

Le relevé des pièges à insectes ce lundi indique une quasi-absence des insectes dans 23 champs du réseau d'observations menées en colza d'hiver. 1 seul charançon de la tige du colza a été trouvé dans un seul champ. 1 à 3 méligèthes ont été piégés dans 3 champs sur 23.

Lors du retour annoncé de conditions printanières pour cette semaine, avec l'augmentation des températures, le soleil plus présent et le vent du Sud, les insectes ravageurs du colza d'hiver seront surveillés de près, dans les pièges et sur les plantes : charançons de la tige et méligèthes.

Une nouveauté en 2025 pour lutter contre les méligèthes : une dérogation de 120 jours (du 01/03/25 au 28/06/25) pour la cyantraniliprole (produits EXIREL, INTER EXIL et VSM XIREL) qui pourra être utilisée entre les stades 50 et 55, c'est-à-dire jusqu'à la présence de boutons floraux de l'inflorescence principale individuellement visibles mais toujours fermés, au plus tard 7 jours avant la floraison du colza.

L'utilisation d'un insecticide n'est justifiée qu'en présence d'un nombre suffisant d'insectes (seuils d'intervention). L'application d'un insecticide est inutile en l'absence d'insectes.

Christine Cartrysse, CePICOP

Légumineuses à graines : Une bonne source de protéines végétales en 2025 !

A l'automne, a lieu le semis du pois protéagineux d'hiver et de la féverole d'hiver, cultivés seuls ou en mélange avec des céréales.

Au printemps, le semis du pois protéagineux de printemps, de la féverole de printemps et du lupin, peut avoir démarré lorsque le sol est bien ressuyé. Plus tard, lorsque le risque de gel nocturne est écarté, le soja peut être semé.

Ces 4 légumineuses à graines permettent la production de protéines végétales recherchées aussi bien en alimentation animale qu'humaine (nouveaux débouchés). Un soutien couplé est prévu pour ces cultures, avec un montant de 375 €/ha en RW, durant cette PAC (2023 à 2027).

Les variétés disponibles en 2025 en pois protéagineux de printemps sont ASTRONAUTE, ICONIC, MYTHIC et TIBERIUS. En féverole de printemps, il s'agit de (LG) CARTOUCHE, FANFARE, MISTRAL (fleurs blanches), TIFFANY (à faible teneur en vicine-convicine) et VICTUS (à faible teneur en vicine-convicine). En lupin, CELINA et BUTAN sont 2 variétés de lupin blanc ; CELINA est résistante à l'antracnose.

Pour le désherbage, il faut tenir compte des produits autorisés en Belgique, sachant bien que certaines matières actives ont été retirées en 2024 (benfluraline, S-métolachlore et suspension du prosulfocarbe).

En pois protéagineux et en féverole, si on souhaite utiliser la bentazone en 2025, il faudra, comme en 2024, vérifier le statut des parcelles où la culture est envisagée, sur le site www.agro.basf.be (mise à jour 2025), enregistrer les parcelles qui conviennent et envoyer une demande à pesticides@spw.wallonie.be (en RW) afin d'obtenir une autorisation pour l'achat et l'utilisation de cette matière active. Nouveau en 2025 : Pour l'utilisation de la bentazone, une zone non cultivée de 5 mètres devra désormais être respectée le long de toutes les eaux de surface (le long des cours d'eau, le long des fossés, le long d'une étendue d'eau et aussi le long d'une route équipée d'un système de collecte des eaux pluviales).

Christine Cartrysse, CePICOP

Le blé dur : une filière en développement

Le blé dur est une céréale valorisée principalement en alimentation humaine, où elle est utilisée comme matière première pour la fabrication des pâtes et du couscous. Même si elle n'est pas encore très répandue dans nos campagnes, la filière commence peu à peu à prendre forme et à se structurer.

Le blé dur est habituellement cultivé dans le sud de l'Europe dans des pays comme l'Italie, le sud de la France ou encore l'Espagne. Cependant, avec le changement climatique et l'amélioration variétale, notamment grâce à l'apparition de variétés plus tolérantes au froid, il est désormais envisageable de cultiver le blé dur en Région wallonne.



Blé dur

Grâce au projet intitulé « Soutien au développement d'une filière blé dur en Wallonie », le CRA-W, le CPL-Végémar et le CARAH ont mis en place un réseau d'essais pour l'évaluation variétale en agriculture biologique et en agriculture conventionnelle (<https://www.cra.wallonie.be/fr/ble-dur>). Tous les résultats provenant de ce réseau sont repris dans une synthèse disponible en cliquant sur le lien suivant – [bilan pluriannuel des variétés en blé dur](#). Si vous êtes intéressé(e) par cette culture innovante, cette synthèse vous aidera à choisir une variété adaptée au contexte pédoclimatique de votre exploitation.

Aujourd'hui, de nombreux produits de protections des plantes sont agréés en blé dur. Attention cependant qu'un produit autorisé en froment, épeautre ou en escourgeon n'est pas systématiquement autorisé en blé dur. Avant d'opter pour un produit, il est donc essentiel de toujours vérifier sur [Phytoweb](#) si celui-ci bénéficie d'une extension d'usage pour le blé dur. Vous pourrez également retrouver cette information dans les [pages jaunes](#) du Livre Blanc Céréales où il existe une section spécifiquement dédiée au blé dur qui reprend l'ensemble des produits autorisés pour cette culture.



Blé dur fertilisé

Pour être transformée en semoule, le blé dur doit répondre à différents critères de qualités comme une teneur en protéines supérieure à 13.5% et un taux de mitadinage inférieur à 25-30%. Avec le choix variétal, la fertilisation azotée est un levier important pour atteindre les normes requises pour une valorisation en alimentation humaine. La fertilisation doit être adaptée en fonction de son stade de développement et bien souvent l'apport d'une quatrième fraction est nécessaire afin d'assurer l'obtention d'un grain avec la qualité nécessaire à sa transformation. Un article a été publié dans le Livre Blanc de Céréales au mois de février 2025 faisant le point sur les [premiers résultats des essais sur la fertilisation blé dur](#). Les résultats actuels permettent d'estimer que le blé dur, cultivé en Région limoneuse, aurait besoin d'une fertilisation azotée de minimum 200 à 220 kg N/ha en agriculture conventionnelle pour produire en quantité un grain de qualité. Le fractionnement de cette dose totale doit tenir compte des reliquats azotés en sortie d'hiver, du stade de la végétation et de l'état de la culture, mais également de la météo.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter Rodrigo Meza du CRA-W à l'adresse suivante : wr.meza@cra.wallonie.be ou par téléphone au 0471/49.07.27.

Rodrigo Meza, CRA-W

Les carnets de champs (2024-2025) sont disponibles !

Les carnets de champs sont DISPONIBLES GRATUITEMENT

Le "carnet de champ" un outil bien pratique pour le suivi des cultures. En plus du calendrier de la saison culturale, il contient 40 tableaux dans lesquels il est possible d'indiquer chaque intervention (herbicides, insecticides, engrais, ...) apportée à votre culture ceci pour un meilleur suivi et traçabilité.

De plus, le carnet de champ 2024-2025 est toujours disponible gratuitement par courrier, il suffit d'envoyer une demande par mail info@cepiscop.be (en n'oubliant pas d'indiquer votre adresse) ou de téléphoner au 081/62 21 39.



Coordonnées du CePiCOP

Au fil des années, l'équipe du CePiCOP a évolué. Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous présenter l'équipe actuelle qui met son expertise au service du secteur des céréales, oléagineux et protéagineux :

Coordinateur :

Detilleux Loïc – 0499 63 99 00 – coordinateur@cepiscop.be

Experts :

Froment d'hiver et froment associé

Vannoppen Noémie – 0491 93 11 14 – nv@cepiscop.be

Escourgeon et orge brassicole

Wain Grégoire – 0499 63 98 11 – gw@cepiscop.be

Oléagineux et protéagineux

Cartrysse Christine – 0497 53 84 47 – cc@cepiscop.be

Secrétariat :

Joly Micheline – 081 62 21 39 – info@cepiscop.be

Cette nouvelle équipe, dynamique et engagée, poursuit la mission du CePiCOP : accompagner les agriculteurs à travers des essais au champ, des conseils techniques et une veille sur les innovations du secteur.

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à les contacter.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP

✉ : info@cepiscop.be

☎ : 081/62.21.39

🌐 : <https://centrespilotes.be/cp/cepiscop/>

Prochain avertissement le 25 mars 2025

Réalisé grâce au concours et au soutien de nos partenaires :